

*Parts d'organisme de placement collectif
de séries I et Ti des fonds suivants :*

Portefeuilles Profil

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil

Portefeuille d'actions mondiales Profil

Prospectus simplifié
daté du 29 mai 2020

PROFIL **PORTFEUILLES**

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil
Portefeuille d'actions mondiales Profil

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les titres d'organisme de placement collectif décrits dans le présent document ni les Portefeuilles Profil auxquels référence est faite ne sont enregistrés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les titres sont offerts uniquement au Canada, sauf autorisation contraire.

Table des matières

Renseignements généraux sur les Portefeuilles Profil	3	Rémunération du courtier	17
Introduction	3	Paiements à votre conseiller IG	17
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	3	Autres formes d'encouragement	17
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	3	Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	17
Quels sont les risques de placement dans un OPC?	3	Incidences fiscales pour les investisseurs	17
Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles Profil	9	Si vous avez un régime enregistré	17
Souscriptions, échanges et rachats	11	Si vous avez un placement à l'extérieur d'un régime enregistré	18
Achat de parts des Portefeuilles Profil	11	Déductibilité des frais de conseil Profil	19
Options d'achat	11	Quels sont vos droits?	19
Placement initial minimal	12	Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil	20
Vente de parts des Portefeuilles Profil	12	Détails des Portefeuilles Profil	20
Montant minimum du rachat	12	Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?	21
Échange de parts des Portefeuilles Profil	12	Quels sont les risques associés à un placement dans les Portefeuilles Profil?	21
Opérations à court terme	13	Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?	22
Services facultatifs	13	Politique en matière de distributions	24
Régimes enregistrés	13	Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs	24
Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)	14	Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil	26
Rachats périodiques automatiques	14	Portefeuille équilibré mondial neutre Profil	28
Échanges automatiques	14	Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil	30
Réinvestissement automatique des distributions des Portefeuilles Profil	14	Portefeuille d'actions mondiales Profil	32
Distributions à l'égard des parts de série T1 des Portefeuilles Profil	15	Renseignements supplémentaires	34
Frais	15		
Frais payables par les Portefeuilles Profil	15		
Frais payables directement par vous	16		
Incidences des frais d'acquisition	17		

Renseignements généraux sur les Portefeuilles Profil

Introduction

Le présent prospectus simplifié* contient des renseignements importants choisis qui vous aideront à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Portefeuilles Profil énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il est divisé en deux parties :

- la première partie contient de l'information générale sur tous les Portefeuilles Profil; et
- la deuxième partie contient de l'information propre à chacun des Portefeuilles Profil.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Portefeuilles Profil dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;

et lorsqu'ils deviendront disponibles :

- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires des Portefeuilles Profil déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en nous appelant sans frais au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (à l'extérieur du Québec);
- en vous adressant à votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse :
contact-f@investorsgroup.com (français)
contact-e@investorsgroup.com (anglais)

Ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles Profil sont également disponibles :

- sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine à l'adresse ig.ca/fr; ou
- sur le site www.sedar.com.

Les parts des Portefeuilles Profil ne peuvent être achetées que par l'intermédiaire des Services Financiers Groupe Investors Inc. et des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les « placeurs principaux »). Vous ne pouvez généralement pas acheter les parts des Portefeuilles Profil par l'entremise d'autres courtiers.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. Un OPC utilise cet argent pour acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des investisseurs. Les investisseurs partagent entre eux les gains et les pertes de l'OPC.

Au Canada, un OPC peut être constitué sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire ou de catégorie d'actions d'une société de placement à capital variable. Chacun des OPC énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous « Portefeuilles Profil » a été constitué en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire distincte. Ces OPC sont appelés collectivement « les Portefeuilles Profil », et individuellement « un Portefeuille Profil » dans le présent document.

Chaque Portefeuille Profil émet des parts aux investisseurs. Les Portefeuilles Profil offrent également une ou plusieurs catégories de parts, appelées « série ».

Les Portefeuilles Profil offrent aux investisseurs des séries au détail, qui sont décrites plus précisément à la rubrique *Options d'achat*. Les Portefeuilles Profil émettent également (ou sont autorisés à émettre) des parts non offertes au détail qui ne sont généralement pas offertes aux investisseurs ni vendues aux termes du présent document. Les parts de séries non offertes au détail sont offertes pour les placements d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine et d'autres investisseurs admissibles. Les parts de séries non offertes au détail ont des frais moins élevés et sont conçues de manière à ne pas dupliquer les frais payables par ces autres investisseurs. De nouvelles séries pourraient être offertes à tout moment.

Quels sont les risques de placement dans un OPC?

Les placements dans des OPC offrent beaucoup d'avantages potentiels, mais ils comportent aussi plusieurs risques que vous devriez connaître.

* Dans le présent prospectus simplifié, *vous*, *vos* et *votre* renvoient à la personne qui investit dans un Portefeuille Profil. *Nous*, *nos*, *notre* et *IG Gestion de patrimoine* désignent le Groupe Investors Inc. et ses filiales, y compris le gestionnaire, les conseillers en valeurs, le fiduciaire ou les placeurs principaux, selon le cas. Les expressions « conseiller IG » désignent un « représentant d'IG » au Québec.

Investir dans un OPC, ce n'est pas comme placer votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

La valeur d'un OPC varie de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur de ses placements. Par conséquent, lorsque vous vendez vos parts d'un OPC, vous pouvez recevoir un montant supérieur ou inférieur à celui que vous avez investi au moment où vous les avez achetées.

Une des façons d'évaluer le risque que présente un OPC est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »).

Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble du portefeuille de placements. Nous indiquons à la rubrique portant sur les renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil du présent prospectus simplifié le niveau de risque de placement qui caractérise chaque Portefeuille Profil compte tenu de son rendement passé ou de sa volatilité prévue, en utilisant un indice de référence ou un autre OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

Les Portefeuilles Profil investissent dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine (appelés les « fonds sous-jacents ») et d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse). Les fonds sous-jacents investissent dans des titres (comme des actions et des obligations) émis par des entreprises ou des gouvernements ou, dans le cas du Fonds de biens immobiliers Investors, dans des placements immobiliers. La valeur de ces placements fluctue, ce qui a une incidence sur la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, sur la valeur du Portefeuille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent. Par conséquent, les risques dont il est question ci-après s'appliquent aux fonds sous-jacents dans lesquels un Portefeuille Profil investit et pourraient, à son tour, avoir également une incidence sur le Portefeuille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent.

■ RISQUE DE CONCENTRATION

Un OPC dont une grande partie de l'actif net est allouée à un même émetteur peut être moins diversifié et sa valeur peut faire l'objet de fluctuations plus fortes qui découlent de la volatilité du prix du titre de cet émetteur. De plus, un OPC peut être incapable de vendre l'ensemble de ses placements de cet émetteur aux prix courants s'il y a pénurie d'acheteurs désirant se procurer

ces titres. Par conséquent, il peut être plus difficile pour l'OPC d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de cet émetteur. Ce risque pourrait ne pas s'appliquer lorsqu'un OPC investit dans des billets ou des reçus de dépôt à un jour, qui sont parfois détenus par un OPC pour accroître le rendement de ses liquidités.

■ RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est associé à la possibilité que l'émetteur de titres à revenu fixe (y compris les structures d'accueil) ne puisse verser les intérêts exigés aux termes des titres émis ou même rembourser à l'OPC le montant de son placement initial. Il y a également le risque que la valeur des titres de créance (en particulier les créances ayant une faible note) diminue si le marché détermine qu'un rendement plus élevé est nécessaire pour compenser le risque accru lié à la détention de tels titres. Une baisse de la note d'un émetteur ou toute autre mauvaise nouvelle concernant l'émetteur peut également réduire la valeur de ses titres à revenu fixe. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement ou de la valeur de l'actif sous-jacent. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains dérivés. Veuillez consulter la rubrique *Risque associé aux dérivés*.

■ RISQUE ASSOCIÉ À LA CYBERSÉCURITÉ

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les OPC sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un OPC perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un OPC, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité de l'OPC à calculer sa valeur liquidative, ou encore nous exposer, ou exposer un OPC, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un OPC (p. ex. au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un OPC (p. ex. les administrateurs, agents

de transfert, dépositaires et sous-conseillers en valeurs) ou des émetteurs dans lesquels un OPC investit peuvent également exposer un OPC à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Nous n'avons aucun droit de regard sur les plans et les systèmes en matière de cybersécurité des fournisseurs de services tiers des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent ou d'autres parties dont les activités pourraient se répercuter sur les Fonds ou leurs porteurs de parts. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité et maintenir notre protection d'assurance contre les cyberrisques. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit et que les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et leurs porteurs de parts ne subiront pas de conséquences négatives.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

Généralement, tous les OPC, sauf les Fonds de marché monétaire, peuvent utiliser des dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens. Par exemple, un OPC peut utiliser des dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure peut avoir comme effet de réduire les charges d'exploitation, d'accroître la liquidité, d'augmenter ou de réduire les risques associés à certains marchés des capitaux, de devises ou de valeurs sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises, ou de faciliter les modifications à la composition des placements d'un OPC;
- pour réduire le risque en acceptant un rendement moins élevé plutôt qu'un rendement plus élevé, mais moins sûr;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, compris dans les placements d'un OPC;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés donnera les résultats escomptés. Voici certains des risques les plus courants :

- un dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un OPC d'acheter ou de vendre un dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements d'un OPC ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;

- les dérivés peuvent nuire à la capacité de l'OPC de réaliser un gain lorsque des fluctuations imprévues frappent les taux de change, les marchés boursiers ou les taux d'intérêt;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés en Amérique du Nord;
- rien ne garantit que l'autre partie au contrat respectera ses obligations;
- si l'autre partie au contrat ou le courtier fait faillite, l'OPC pourrait perdre tout dépôt et tous les gains non versés aux termes du contrat; et
- l'OPC pourrait être dans l'incapacité d'acheter des dérivés lorsque d'autres investisseurs anticipent les mêmes fluctuations touchant notamment les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change.

■ RISQUE DE DILUTION DU RENDEMENT

Lorsqu'un OPC est nouveau, que son actif est relativement petit ou qu'il dispose de flux de trésorerie importants par rapport à sa taille, il peut être difficile pour un gestionnaire de portefeuille d'investir tout l'actif conformément à la stratégie de placement de l'OPC. En conséquence, l'OPC pourrait devoir détenir une part plus importante de son actif en trésorerie, ce qui pourrait avoir pour effet de diminuer son rendement relatif dans un marché haussier.

■ RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS

Les Portefeuilles Profil offrent une série de parts donnant droit à une distribution mensuelle fixe (sous forme de revenu, de dividendes ou de remboursement de capital) qui représente un pourcentage de la valeur liquidative par part au 31 décembre de l'année précédente. À la fin de chaque année, le gestionnaire établira le pourcentage des distributions mensuelles pour l'année suivante. Le gestionnaire peut aussi rajuster le pourcentage de ces distributions à tout moment au cours d'une année donnée s'il juge qu'il est dans l'intérêt d'un ou de plusieurs Portefeuilles Profil de le faire. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, le pourcentage de ces distributions pourrait être moins (ou plus) élevé qu'à la date de votre placement.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB

Un OPC peut investir dans un fonds dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « fonds négocié en bourse » ou « FNB »). Les placements que font les FNB comprennent les actions, les obligations, les produits de base ou d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indicelles, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indicelles. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, notamment le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;
- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu; et
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à la souscription ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres de FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la valeur liquidative de ces titres.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION

La valeur d'un placement dans une société donnée peut fluctuer si le cours de l'action de cette société baisse avec le reste du marché, et ce, quel que soit le bien-fondé d'investir dans cette société. Si de mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de participation d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité d'un titre peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés, et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires).

Un OPC peut également être exposé à un risque plus élevé s'il investit dans de plus petites sociétés parce que celles-ci sont bien souvent relativement nouvelles, que leurs antécédents en matière de bénéfices sont peu nombreux, et que leurs ressources, financières ou autres, ou leur part du marché ne sont pas aussi importantes que celles des grandes sociétés mieux établies. Leurs titres pourraient donc être plus volatils. Un OPC pourrait aussi être exposé à un risque plus grand s'il concentre ses placements dans un secteur ou un sous-secteur précis du marché. Par exemple, si un OPC investit massivement dans des sociétés du secteur des produits de base, la valeur de ses titres pourrait être touchée par la fluctuation des prix des produits de base, qui peuvent varier de façon importante sur de courtes périodes.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

En plus du risque associé aux taux d'intérêt et du risque de crédit (se reporter aux rubriques *Risque associé aux taux d'intérêt* et *Risque de crédit*), les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux. La valeur des titres à revenu fixe

pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (en plus des variations du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un OPC achète des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances hypothécaires dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés des émetteurs de ces placements (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces placements pourrait alors baisser.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Un OPC pourrait être ainsi dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être forcé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un OPC pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux inférieur au taux d'intérêt du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (tels que les titres adossés à des actifs) pourraient être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PERTURBATIONS EXTRÊMES DU MARCHÉ

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, la guerre, les troubles civils, les attaques terroristes et les crises de santé publique telles que les épidémies, les pandémies ou les éclosions de nouveaux virus ou de nouvelles maladies infectieuses (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus [COVID-19]) peuvent avoir des effets négatifs importants sur les activités, la situation financière, les liquidités ou les résultats d'exploitation d'un Fonds. La pandémie actuelle de COVID-19 a d'importantes répercussions sur l'économie mondiale, les marchandises et les marchés financiers. Jusqu'à ce jour, celle-ci a entraîné un ralentissement de l'activité économique et une volatilité extrême sur les marchés financiers et à l'égard des prix des marchandises, en plus de faire naître la perspective d'une récession mondiale. Les réponses du gouvernement à la COVID-19 ont entraîné d'importantes restrictions relatives aux déplacements, des fermetures temporaires d'entreprises, des mises en quarantaine, une volatilité sur les marchés boursiers mondiaux, un taux de chômage élevé et une baisse de la consommation à l'échelle mondiale. Les crises de santé publique, comme l'éclosion de la COVID-19, peuvent également entraîner des retards dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, ce qui peut nuire fortement aux activités de tierces parties dans lesquelles un Fonds détient une participation. La durée des interruptions des activités et l'incidence financière connexe découlant de l'éclosion

de la COVID-19 sont inconnues. Il est difficile de prévoir de quelle manière un Fonds pourrait être touché si une pandémie, comme l'écllosion de la COVID-19, persiste sur une longue période. De même, il est impossible de prévoir les effets d'actes terroristes (ou de menaces de ces actes), d'actions militaires ou d'événements perturbateurs inattendus semblables sur les économies et les marchés des valeurs mobilières de certains pays. Les catastrophes naturelles, la guerre et les troubles civils peuvent également avoir une incidence défavorable importante sur les entreprises économiques des pays touchés. Tous ces événements extrêmes peuvent avoir des répercussions sur le rendement du Fonds.

■ RISQUE DE CHANGE

Lorsqu'un OPC investit dans une devise ou achète des placements cotés en devises, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à d'autres monnaies peuvent avoir une incidence sur sa valeur.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS

Les OPC qui détiennent des placements étrangers peuvent être exposés aux risques suivants :

- les changements dans la conjoncture économique d'un pays en particulier peuvent avoir une incidence négative sur l'OPC;
- il y a souvent moins d'information disponible sur les sociétés ou les gouvernements étrangers et bon nombre de ces sociétés et gouvernements observent des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière différentes de celles que l'on observe au Canada;
- certains marchés boursiers étrangers ont un volume plus faible d'opérations, ce qui rend l'achat et la vente de placements plus difficiles, ou pourrait occasionner des fluctuations plus importantes des prix;
- un pays étranger peut exiger des retenues d'impôt ou d'autres impôts qui pourraient réduire le rendement du placement, ou avoir adopté des lois sur les placements étrangers ou le contrôle des devises qui peuvent nuire à la vente d'un placement;
- l'instabilité politique ou sociale et des incidents diplomatiques peuvent nuire aux placements détenus par l'OPC.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Le prix des titres de créance à revenu fixe fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, certains OPC peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer. En règle générale, la valeur des titres de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les titres de créance à long terme sont davantage exposés que les titres de créance à plus court terme.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS

Le rendement pourrait diminuer si un porteur de parts important de l'OPC demandait le rachat de ses parts, ce qui est plus susceptible de se produire lorsqu'un porteur de parts (par exemple, un

autre fonds d'investissement) détient plus de 10 % des titres d'un OPC. Si un ordre de rachat important est placé par un porteur de parts, un OPC pourrait être forcé de vendre une partie importante de son portefeuille. Par conséquent, l'OPC peut être forcé de vendre des placements à des prix désavantageux ou de conserver un pourcentage plus important de son actif en trésorerie, ce qu'il ne ferait pas autrement. Cette contrainte pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'OPC. Si un Portefeuille Profil investit dans des fonds sous-jacents qui comportent un risque associé aux ordres importants, le rendement du Portefeuille Profil pourrait également être affecté.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES MULTIPLES

Les Portefeuilles Profil offrent plus d'une série de parts (qui sont offertes au détail ou non offertes au détail pour les investisseurs admissibles, comme les autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine). Chaque série imputera ses propres frais. Ces frais seront déductibles lors du calcul du prix des parts, mais uniquement pour la série en question, ce qui réduira la valeur de l'actif du Portefeuille Profil attribuable à cette série. Toutefois, ces frais continueront de faire partie du passif de l'ensemble du Portefeuille Profil. Ainsi, le rendement des placements, les frais et le passif d'une série peuvent se répercuter sur la valeur des titres d'une autre série. Si une série ne peut acquitter ses frais, le Portefeuille Profil est tenu légalement de les payer, de sorte que le prix unitaire des autres séries peut être réduit.

De plus, si un Portefeuille Profil investit dans une série de parts émise par un fonds sous-jacent, il est possible que les frais de toute autre série émise par ce fonds sous-jacent aient une incidence sur la valeur de ces parts détenues par le Portefeuille Profil.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les Portefeuilles Profil pourraient investir une partie de leur actif dans le Fonds de biens immobiliers Investors. Tous les placements immobiliers sont exposés à divers facteurs généraux qui présentent un certain risque : les changements des conditions économiques générales (disponibilité du financement hypothécaire à long terme) et locales (dynamique de l'offre et de la demande de biens immobiliers), l'attrait de l'immeuble pour les locataires, la concurrence d'autres emplacements disponibles et la capacité du propriétaire d'assurer un entretien adéquat. De plus, les placements immobiliers sont relativement peu liquides. Cette caractéristique tend à réduire la capacité du Fonds de biens immobiliers Investors de réagir rapidement à la conjoncture économique ou aux conditions de placement et peut aussi restreindre sa capacité de donner suite aux demandes de rachat de ses parts. Par conséquent, le Portefeuille Profil pourrait devoir observer un délai semblable avant de pouvoir donner suite à des demandes de rachat, si les rachats doivent être financés par la vente de parts qu'il détient dans le Fonds de biens immobiliers Investors. Le Portefeuille Profil, cependant, entend conserver suffisamment de liquidités, ou avoir accès à suffisamment de liquidités, pour répondre rapidement à toutes les demandes de rachat et, en temps normal, éviter ainsi de tels délais.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Un placement dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») est également assujéti aux risques généraux associés aux placements immobiliers. La valeur d'un bien immobilier et des améliorations qui y sont apportées peut également dépendre de la solvabilité et de la stabilité financière des locataires. Par exemple, le revenu d'une FPI et les fonds disponibles aux fins de distribution aux investisseurs pourraient être moindres si un nombre important de locataires étaient dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations aux termes de la FPI ou si la FPI était incapable de louer un nombre important de locaux dans ses propriétés selon des modalités de location économiquement favorables.

■ RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOTRE PLACEMENT

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vendre des parts des Portefeuilles Profil. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats*.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Les opérations de prêt de titres sont des conventions aux termes desquelles un OPC prête ses titres par l'intermédiaire d'un mandataire à une contrepartie qui accepte de les remettre à l'OPC avec intérêts. Les mises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un OPC vend un titre à une contrepartie par l'intermédiaire d'un mandataire, et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Les prises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un OPC achète un titre d'une contrepartie, et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé à une date subséquente. Par ces opérations, l'OPC pourrait obtenir un rendement plus élevé sur ses titres en portefeuille.

Tous les OPC ont été autorisés par les organismes canadiens de réglementation du commerce des valeurs mobilières à conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles. Ces opérations comportent des risques dont le plus courant est la possibilité que la contrepartie fasse faillite ou qu'elle ne respecte pas son obligation de remettre le titre avec intérêts (dans le cas des opérations de prêt de titres), de vendre le titre (dans le cas des mises en pension de titres) ou de racheter le titre (dans le cas des prises en pension de titres). Si cela se produit, l'OPC peut subir une perte. Les OPC prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :

- les contreparties doivent avoir une notation désignée;
- les contreparties doivent offrir une garantie à l'OPC dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt de titres), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur de la garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;

- pour une opération de prêt de titres, la garantie peut inclure de la trésorerie et les « titres admissibles » suivants :
 - a) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :
 - (i) le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;
 - (ii) le gouvernement des États-Unis, le gouvernement d'un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une agence supranationale si, dans chacun des cas, ils ont obtenu une notation désignée;
 - (iii) un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ou une société affiliée à la contrepartie et ayant une notation désignée; et
 - b) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant une notation désignée;
- de plus, dans le cas d'une opération de prêt de titres, la garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société membre de son groupe ayant obtenu une notation désignée;
- pour une mise en pension de titres, la garantie doit être de la trésorerie pour un montant qui correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus par le Portefeuille Profil;
- pour une prise en pension de titres, les titres acquis par l'OPC doivent avoir une valeur marchande qui correspond à au moins 102 % de la trésorerie versée par l'OPC pour les acquérir et doivent être uniquement des « titres admissibles », comme il est décrit précédemment;
- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais l'OPC peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise ou prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours;
- la valeur de toutes les mises en pension et opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net de l'OPC, sans compter la valeur de la garantie pour les titres prêtés ou les liquidités provenant des titres vendus.

■ RISQUE DE SPÉCIALISATION

Lorsqu'un OPC investit seulement dans des pays donnés, à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou dans des types de placements, de produits de base, de marchés ou de secteurs en particulier, il peut être limité quant à la diversification de ses placements. Cela peut vouloir dire qu'il ne peut éviter les mauvaises conditions du marché et, par le fait même, une baisse de la valeur de ses placements.

■ RISQUE ASSOCIÉ À LA POLITIQUE FISCALE

Tous les OPC peuvent être touchés par les modifications apportées aux lois fiscales visant les entités dans lesquelles ils investissent ou les OPC eux-mêmes.

■ RISQUE ASSOCIÉ À LA RESPONSABILITÉ DES PORTEURS DE PARTS

La déclaration de fiducie de chaque Portefeuille Profil stipule que les porteurs de parts ne peuvent être tenus personnellement responsables des obligations contractuelles, légales ou délictuelles d'un Fonds et que le gestionnaire indemniserait tout porteur de parts en puisant à même l'actif d'un Fonds si une réclamation, une poursuite, une mise en demeure, etc., effectuée à l'encontre de ce porteur de parts découle de la possession de parts d'un Fonds et qu'elle est liée aux activités du Fonds ou à l'actif détenu par le Fonds. Toutefois, il se peut qu'un porteur de parts soit tenu personnellement responsable des obligations d'un Fonds si les réclamations ne peuvent être réglées à même

l'actif du Fonds. Certains territoires de compétence (y compris le Manitoba) ont adopté une loi afin d'éliminer ce risque pour les porteurs de parts de fiducies qui sont des émetteurs assujettis dans ce territoire de compétence.

Le gestionnaire entend exploiter les Fonds de manière à réduire au minimum un tel risque et, dans la mesure du possible, le gestionnaire doit exiger que tout document écrit ou instrument qui engage le Fonds contienne une disposition selon laquelle l'obligation créée ne lie aucun des porteurs de parts personnellement. Toutefois, le gestionnaire ne peut être tenu responsable de l'omission d'inclure une telle disposition dans un document ou instrument.

Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles Profil

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les sociétés qui sont chargées de la prestation de services essentiels aux Portefeuilles Profil et sur les fonctions imparties au comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors. Toutes les sociétés énumérées ci-dessous appartiennent, directement ou indirectement, à la Société financière IGM Inc., à l'exception de la société dépositaire et de l'auditeur.

Rôle	Service fourni
Fiduciaire Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée 447, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5	Chaque Portefeuille Profil est constitué en fiducie d'investissement à participation unitaire. Le fiduciaire est responsable de la surveillance et de la gestion générale des Portefeuilles Profil au nom des investisseurs de chacun des Portefeuilles Profil.
Gestionnaire, agent chargé de la tenue des registres et promoteur Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Gère l'ensemble des activités et des opérations des Portefeuilles Profil et fournit ou prend les dispositions nécessaires pour fournir des services administratifs sur une base quotidienne, et se charge de la tenue des registres des porteurs de parts des Portefeuilles Profil.
Conseiller en valeurs Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Fournit des services-conseils en placement, y compris la sélection des placements ou l'examen de la sélection faite par les sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) des Portefeuilles Profil.
Placeurs principaux Services Financiers Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « SFGI »)	Offre les Portefeuilles Profil par l'intermédiaire de ses conseillers IG.
Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « VMGI »)	Offre les Portefeuilles Profil par l'intermédiaire de ses conseillers IG ou de l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Rôle	Service fourni
Dépositaire Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'intermédiaire de CIBC Mellon Global Custody Services Toronto (Ontario)	Conserve les titres appartenant aux Portefeuilles Profil.
Mandataire d'opérations de prêt de titres The Bank of New York Mellon New York, New York (É.-U.)	Administre les opérations de prêt de titres au nom des Portefeuilles Profil.
Auditeur Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Winnipeg (Manitoba)	Audite les états financiers de chacun des Portefeuilles Profil et formule une opinion à savoir si les états financiers sont présentés ou non selon les Normes internationales d'information financière.
Comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors	<p>Le mandat du comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors (le « CEI ») est de revoir et de commenter nos politiques et procédures écrites visant les conflits d'intérêts qui pourraient toucher les Portefeuilles Profil, et de résoudre les conflits d'intérêts s'ils survenaient. Le comité doit revoir notamment les opérations entre les Portefeuilles Profil ou d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, de même que les avoirs des Portefeuilles Profil en titres de sociétés liées au gestionnaire, et l'achat et la vente de ces titres. Le CEI peut également approuver certaines fusions visant les Portefeuilles Profil et tout remplacement de l'auditeur des Portefeuilles Profil¹.</p> <p>Chaque membre du CEI est indépendant du gestionnaire et de toute autre partie liée à la SGIIG. Le CEI préparera, au moins une fois par année, un compte rendu de ses activités à l'intention des porteurs de parts. Ce rapport sera disponible sur notre site Web ig.ca/fr, ou vous pouvez demander de recevoir sans frais un exemplaire en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@investorsgroup.com (pour le service en français) ou contact-e@investorsgroup.com (pour le service en anglais).</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur le CEI, notamment le nom des membres, dans la notice annuelle.</p>

De temps à autre, le conseiller en valeurs peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs pour :

- le choix de placements;
- la prise de décisions concernant l'achat, la vente ou la conservation des placements;
- l'élaboration de stratégies de placement; et
- l'exécution des opérations.

Un sous-conseiller en valeurs prend des décisions à l'égard d'un Portefeuille Profil conformément à l'objectif de placement du Portefeuille Profil et en fonction des stratégies convenues pour ce Portefeuille Profil ou le mandat précis. Ces décisions sont prises indépendamment de celles qu'il pourrait prendre pour d'autres clients. Parfois, la disponibilité d'une valeur que le sous-conseiller en valeurs aimerait acheter pour plus d'un Portefeuille Profil, ou encore pour un autre client, est limitée.

Si cela se produit, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs répartira équitablement les achats de cette valeur entre les Portefeuilles Profil et ces autres clients.

Le conseiller en valeurs est responsable des décisions de placement prises par les sous-conseillers en valeurs à l'égard des Portefeuilles Profil. Si jamais il devenait nécessaire de le faire, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre un sous-conseiller en valeurs qui ne réside pas au Canada, parce que la totalité ou une partie importante de ses avoirs se trouvera vraisemblablement à l'étranger.

Nous examinerons régulièrement la performance des sous-conseillers en valeurs. Lorsque nous le jugeons à propos, nous pouvons consulter des experts indépendants afin de déterminer si le mandat d'un sous-conseiller en valeurs donné devrait être renouvelé ou résilié, ou de déterminer si les services d'un

¹ La fusion ou la dissolution d'un Portefeuille Profil, de même que le remplacement de l'auditeur d'un Portefeuille Profil, lorsqu'ils ont approuvés par le CEI, peuvent avoir lieu après que les porteurs de parts auront reçu un préavis écrit de 60 jours, sous réserve de certaines conditions.

sous-conseiller en valeurs devraient être retenus à l'égard d'un Portefeuille Profil. Vous pourrez vous procurer une liste à jour des sous-conseillers en valeurs de chaque Portefeuille Profil en communiquant avec le conseiller en valeurs ou avec votre conseiller IG.

Si vous détenez des parts d'un Portefeuille Profil qui investit dans un fonds sous-jacent, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent, mais il peut prendre des dispositions pour que vous receviez tous les renseignements et l'avis qui ont trait à l'assemblée du fonds sous-jacent, ou que vous y ayez accès, s'il juge approprié de le faire. Le cas échéant, vous pourrez donner des directives au gestionnaire sur la façon dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote quant aux titres du fonds sous-jacent détenu par le Portefeuille Profil à cette assemblée.

Souscriptions, échanges et rachats

Le prix unitaire est le prix payé lors de l'achat ou le montant reçu lors de la vente d'une part d'un Portefeuille Profil. Chaque série a ses propres frais et, par conséquent, son prix unitaire. Pour déterminer le prix unitaire de chaque série, nous soustrayons de l'actif total du Portefeuille Profil attribuable à cette série le passif attribuable à cette même série, puis nous divisons ce montant par le nombre total de parts détenues par les investisseurs du Portefeuille Profil pour cette série. Nous établissons le prix unitaire à la fin de chaque jour ouvrable. Si un Portefeuille Profil reçoit des directives complètes d'achat ou de vente de parts du Portefeuille Profil avant 15 h, heure du Centre, ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire (par exemple, si la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable) (l'« heure de clôture »), nous traitons votre demande en utilisant le prix unitaire calculé à la fin du jour en question. Autrement, nous exécutons votre ordre le jour ouvrable suivant, en utilisant le prix unitaire calculé à la fin de ce jour-là. Les directives d'achat ou de vente de parts du Portefeuille Profil doivent généralement être transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de vente lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire. En vertu des règles, nous pouvons suspendre le calcul du prix unitaire pour les raisons suivantes :

- les opérations normales sont suspendues sur une bourse où sont négociés les valeurs mobilières ou les dérivés détenus par un Portefeuille Profil, si ces valeurs ou dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du Portefeuille Profil, sans tenir compte du passif, et si ces titres ou dérivés ne sont pas négociés sur une autre bourse raisonnablement accessible;
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi. De plus, nous pourrions refuser tout ordre d'achat ou de vente visant un

Portefeuille Profil lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire d'un fonds sous-jacent dans lequel ce Portefeuille Profil investit ou lorsque le droit de demander le rachat des parts d'un fonds sous-jacent est suspendu. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix unitaire, veuillez consulter la notice annuelle.

Achat de parts des Portefeuilles Profil

Vous pouvez acheter des parts des Portefeuilles Profil par l'entremise d'un conseiller IG inscrit auprès d'un des placeurs principaux ou à l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Toutefois, vous ne pouvez généralement pas acheter des parts des Portefeuille Profil par l'intermédiaire d'un autre courtier, ni les transférer ou les détenir dans un compte chez un autre courtier. Vous pouvez demander qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte. Si vous désirez transférer votre placement chez un autre courtier, vous pourriez devoir en demander le rachat et votre placement sera assujéti aux frais de rachat et aux impôts applicables. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Vente de parts des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Lorsque vous achetez des parts d'un Portefeuille Profil, l'achat doit être réglé dans les deux jours ouvrables.

Si vous achetez des parts pour 1 million de dollars ou plus, votre demande est réputée ne pas avoir été reçue avant que nous ayons reçu le paiement en espèces, au plus tard à 10 h, heure du Centre. Si nous recevons l'argent après 10 h, le Portefeuille Profil pourra n'accepter votre ordre que le jour ouvrable suivant.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis, à condition de conclure des arrangements avec votre conseiller IG à cet effet au préalable, et que des arrangements à l'égard des paiements aient été pris. Si vous détenez votre compte auprès de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez faire une demande d'opération en communiquant directement avec l'un de ses centres de négociation.

Si votre chèque est refusé pour insuffisance de fonds dans votre compte bancaire, ou pour toute autre raison, nous vendrons dès le jour ouvrable suivant les parts que vous avez achetées. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous avez payé, le Portefeuille Profil conservera l'excédent. Si la vente rapporte moins que ce que vous avez payé, vous devez verser la différence au Fonds ainsi que tous les autres frais et intérêts.

Nous pouvons refuser un ordre d'achat de parts dans un délai de un jour ouvrable après la réception de cet ordre. Si nous refusons votre ordre, nous vous remettons sans délai votre argent, mais nous ne vous versons aucun intérêt sur ce montant.

Options d'achat

Chaque Portefeuille Profil offre au détail une ou plusieurs séries de parts aux termes du présent prospectus simplifié. À l'heure actuelle, chaque Portefeuille Profil offre des parts de séries I et TI.

Les parts de série I des Portefeuilles Profil sont destinées aux investisseurs qui n'ont pas besoin des rentrées de fonds mensuelles stables qu'offrent les parts de série T1.

Les parts de série T1 des Portefeuilles Profil sont destinées aux investisseurs qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables au moyen d'une distribution de revenu net ou de remboursement de capital. Les Portefeuilles Profil n'accepteront pas les placements par les régimes enregistrés dans des parts de série T1.

Le niveau des distributions mensuelles de la série T1 de chaque Portefeuille Profil est établi le ou vers le 31 décembre pour l'année suivante sous forme de pourcentage de la valeur liquidative par part des parts de série T1. Par exemple, si la valeur liquidative des parts de série T1 est de 10 \$ par part à la fin de l'année et que le niveau des distributions mensuelles pour la prochaine année est établi à 5 %, alors les distributions mensuelles effectuées durant la prochaine année correspondront à 0,50 \$ par part par année (en supposant que vous gardez votre placement pendant toute l'année), et ce, quelle que soit la fluctuation du prix unitaire pendant l'année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté, ou on peut mettre fin à ces distributions, pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire. Veuillez consulter la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir des renseignements sur la rémunération que reçoit votre conseiller IG pour l'achat de parts des Portefeuilles Profil.

Placement initial minimal

Vous pouvez être admissible à un placement dans les Portefeuilles Profil si vous (ainsi que d'autres membres de votre ménage) investissez, au total, un montant minimum prescrit (généralement 100 000 \$) dans les Portefeuilles Profil ou si vous avez un placement existant dans les Portefeuilles Profil privés vendus aux termes d'un prospectus distinct. Une fois que vous avez établi votre participation dans un Portefeuille Profil, si vous désirez acheter des parts additionnelles des Portefeuilles Profil, vous devez faire un placement d'au moins 50 \$, sauf dans le cas de distributions réinvesties qui peuvent être de n'importe quel montant.

Lorsque vous remplissez les conditions pour investir directement dans un Portefeuille Profil, un placement initial minimal de 5 000 \$ est exigé si vous ouvrez un FERR ou un régime enregistré similaire.

Vente de parts des Portefeuilles Profil

Si vous voulez vendre vos parts, vous devez nous faire parvenir vos directives complètes par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller IG pour nous donner des directives visant à vendre des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis dont vous avez convenu avec votre conseiller IG. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos parts, ou encore en vendre pour une certaine somme.

Lorsque vous vendez des parts d'un Portefeuille Profil, vous pourriez avoir à payer des frais pour opérations à court terme

et des frais pour nombre excessif d'échanges. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements. Lorsque nous traitons votre ordre de vente, les parts sont généralement rachetées de manière à réduire la probabilité que des frais de rachat soient imputés. Par conséquent, les parts qui ne sont pas assujetties à des frais de rachat sont rachetées en premier et sont suivies des parts qui sont assujetties aux frais de rachat les plus faibles. De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (autre qu'un CELI).

Lorsque vous vendez vos parts, nous les rachetons et vous versons le produit du rachat dans la position de trésorerie de votre compte (en dollars canadiens) dans les deux jours ouvrables suivant le rachat, sauf si :

- nous n'avons pas reçu de directives complètes de votre part;
- nous n'avons pas reçu tous les documents;
- vous ne nous avez pas retourné les certificats émis à l'égard des parts que vous voulez vendre;
- nos registres comportent d'autres restrictions à leur égard;
- le paiement visant à acheter les parts que vous vendez n'est pas confirmé par le système de compensation dans votre compte bancaire; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si une des conditions précédentes s'applique, nous pourrions soit acheter de nouveau les parts qui peuvent avoir été rachetées dans le cadre de votre demande de rachat initiale, soit refuser de traiter votre ordre. Si nous achetons de nouveau les parts et que le produit de la vente est supérieur à celui de ce nouvel achat, les Portefeuilles Profil concernés conserveront la différence. Si le produit du rachat initial est inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte détenu auprès des placeurs principaux.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales qui peuvent découler d'un rachat de parts des Portefeuilles Profil.

Montant minimum du rachat

Vous devez vendre pour au moins 100 \$ de parts dans votre portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire).

Échange de parts des Portefeuilles Profil

Lorsque vous faites un échange, vous vendez des parts d'un Portefeuille Profil (ou d'une série d'un Portefeuille Profil) pour acheter des parts d'un autre Portefeuille Profil ou d'une autre série du même Portefeuille Profil. Vous ne pouvez pas échanger

des parts d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre des parts des Portefeuilles Profil. Lorsque vous effectuez un placement par suite d'un échange entre séries ou Portefeuilles Profil, l'échange est assujéti aux exigences d'admissibilité et aux règles relatives au montant du placement minimal qui s'appliquent généralement à ces achats.

Opérations à court terme

IG Gestion de patrimoine a adopté des politiques et des procédures pour détecter et prévenir les opérations à court terme inappropriées et excessives dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Par opération à court terme inappropriée, nous entendons la souscription et le rachat de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Nous définissons les opérations à court terme excessives comme les souscriptions et les rachats de titres (y compris les échanges de titres entre les Fonds) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Nos procédures prévoient le suivi des opérations dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine afin de détecter les cas possibles d'opérations à court terme inappropriées ou excessives et la prise rapide de mesures correctives.

Pour déterminer si une opération en particulier est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de tous les facteurs pertinents, notamment :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du Fonds visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur le marché;
- l'évaluation des incidences négatives sur le Fonds;
- l'objectif/la nature de l'opération;
- et des discussions pourraient s'ensuivre entre nous et l'investisseur ou son conseiller IG au sujet de l'opération.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés si le rachat (ou l'échange) :

- est fait à partir de Fonds de marché monétaire ou de Fonds d'IG Gestion de patrimoine semblables;
- est effectué dans le cadre d'un programme d'achats ou de retraits systématiques;
- vise des titres reçus dans le cadre d'un réinvestissement de revenu ou d'autres distributions reçues de l'OPC concerné;
- est déclenché par une obligation de payer des frais liés à l'OPC;

- ne devrait pas nuire à l'OPC, selon toutes les attentes raisonnables.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 2 %. Ces frais seront payés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine touchés et seront imputés en sus de tous les autres frais qui pourraient être applicables, y compris les frais de rachat. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

Si nous décelons une habitude d'opérations à court terme inappropriées ou excessives dans un compte après avoir pris des mesures de dissuasion, dont l'envoi d'avertissements et l'imposition de frais pour opérations à court terme, nous imposerons un gel sur les parts du Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le compte, limitant ainsi les opérations futures, durant au moins 90 jours.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répèteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment l'envoi d'un avis à l'investisseur, l'inscription du nom de l'investisseur sur une liste de surveillance, de même que le rejet de demandes futures si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte.

Reportez-vous à la notice annuelle pour de plus amples renseignements sur les opérations à court terme.

Services facultatifs

IG Gestion de patrimoine offre un éventail de services facultatifs aux clients. Pour avoir accès à ces services facultatifs, remplissez une demande que vous pouvez obtenir de votre conseiller IG.

Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- Fonds de revenu viager (FRV);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- Fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- REER immobilisé;
- Fonds enregistré de revenu de retraite immobilisé (FRRI);
- Compte de retraite immobilisé (CRI); et
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Les Portefeuilles Profil ne sont pas offerts dans le cadre de régimes collectifs ou de REEE.

Si vous investissez dans des parts d'un Portefeuille Profil au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les parts constituent un

« placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour en savoir davantage à ce sujet.

Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)

Les programmes de prélèvements automatiques (« PPA ») vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés) sans avoir à faire de chèque ou à faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits de votre compte, notamment auprès d'une banque ou d'une société de fiducie, en vue de faire des placements sur une base annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Vous pouvez choisir de faire augmenter ou de réduire vos placements périodiques automatiques, à condition que le montant de ces placements soit d'au moins 50 \$ par compte, et vous pouvez mettre fin à votre PPA en tout temps. Vous pouvez faire des versements forfaitaires additionnels en tout temps pourvu que vous respectiez les exigences relatives au placement minimal.

Une exemption a été accordée aux Portefeuilles Profil pour tous les territoires de compétence en ce qui a trait à l'obligation de remettre tous les ans un exemplaire des derniers aperçus du fonds aux personnes qui investissent au moyen d'un PPA, à moins qu'elles demandent d'en recevoir un exemplaire. Par conséquent, nous vous ferons parvenir annuellement un exemplaire des aperçus du fonds de la série des Portefeuilles Profil dans lesquels votre PPA investit, mais seulement si vous en faites la demande. (Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements.) Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire du prospectus simplifié (incluant toute modification). Ces documents se trouvent sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine (ig.ca/fr) et sur le site de SEDAR (www.sedar.com).

Rachats périodiques automatiques

Vous pourriez faire racheter des parts des Portefeuilles Profil grâce aux rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (« PRS »), ou au moyen d'une vente planifiée. Dans le cadre d'un PRS, des parts des Portefeuilles Profil sont vendues, et le produit est versé dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'une vente planifiée, des parts des Portefeuilles Profil sont vendues, et le produit est versé dans la position de trésorerie de votre compte. De façon générale, vous pouvez vendre périodiquement pour au moins 50 \$ de parts d'un Portefeuille Profil. Vous pouvez vendre vos parts en ayant recours à ce service chaque mois si vous le voulez. Vous pouvez également faire racheter des parts en tout autre temps en nous faisant parvenir une demande à cet effet. Cependant, veuillez prendre note que les retraits automatiques épuiseront tôt ou tard votre placement.

Vous ne pouvez pas établir un PRS pour les placements détenus dans un régime enregistré autre :

- (i) qu'un FERR ou qu'un régime enregistré similaire; ou

- (ii) qu'un CELI.

Vous pouvez également demander la mise en place d'un PRS pour le rachat automatique de parts d'un FERR (ou d'un régime enregistré semblable), dont le produit sera versé dans la position de trésorerie d'un compte non enregistré ou d'un CELI. Une vente planifiée peut être établie sur un placement détenu dans un régime enregistré ou un compte non enregistré.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'un PRS, nous déposons le produit (en dollars canadiens) dans votre compte bancaire dans les deux jours ouvrables suivant la vente des parts ou dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait. Dans les deux cas, un chèque peut vous être envoyé si vous en faites la demande.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'une vente planifiée, nous déposerons le produit (dans la monnaie du compte) le jour ouvrable suivant la vente des parts.

Nous nous réservons le droit de racheter les parts d'un Portefeuille Profil dans un compte (sauf dans le cas d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRI ou d'un FERR réglementaire) dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

Vous n'aurez généralement pas à payer des frais de rachat dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée.

Échanges automatiques

Vous pouvez échanger des parts des Portefeuilles Profil grâce aux échanges automatiques, également appelés échanges planifiés. En général, vous pouvez échanger automatiquement vos parts d'un Portefeuille Profil contre des parts d'un autre Portefeuille Profil. Vous pouvez échanger vos parts chaque semaine si vous le voulez. Des demandes d'échange de parts additionnelles sont aussi possibles en tout autre temps. Tel qu'il est mentionné à la rubrique *Frais*, vous ne payez habituellement pas de frais lorsque vous effectuez un échange entre les Portefeuilles Profil.

Réinvestissement automatique des distributions des Portefeuilles Profil

Les Portefeuilles Profil peuvent toucher des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Les distributions peuvent vous être versées périodiquement (reportez-vous à la section *Politique en matière de distributions* de la rubrique *Renseignements propres à chaque Portefeuille Profil* pour obtenir de plus amples renseignements).

Les parts de série T1 des Fonds vous permettent de recevoir une distribution mensuelle fixe de votre placement. Si la distribution qui vous est versée est supérieure à votre part du revenu net et des gains en capital nets du Fonds, l'excédent sera constitué d'un remboursement de capital.

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions (autres que les distributions des parts de série T1 des Fonds – voir

ci-après) pour acheter d'autres parts de la même série du Fonds au prix par part pour cette série du jour où nous les réinvestissons. En règle générale, nous pouvons vous verser directement ces distributions en espèces, sauf dans le cas de certaines distributions pour les parts de série T1. Lorsque nous vous versons des distributions en espèces, nous nous verserons les fonds dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux frais habituels qui s'appliquent aux autres parts que vous avez acquises dans le Fonds.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Distributions à l'égard des parts de série T1 des Portefeuilles Profil

Les parts de série T1 vous permettent de recevoir une distribution mensuelle prédéterminée de votre placement qui comprend généralement un remboursement de capital. Ces distributions mensuelles vous seront automatiquement versées, sauf si vous nous demandez qu'elles soient réinvesties.

Un remboursement de capital non réinvesti réduit la valeur liquidative du Portefeuille Profil, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Portefeuille de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

Veillez noter que les distributions de gains en capital de la série T1 doivent généralement être réinvesties dans la même série de ce Portefeuille Profil.

Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Portefeuilles Profil, y compris les taxes de vente applicables à ces frais. Les tableaux suivants énumèrent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Portefeuilles Profil. Les Portefeuilles Profil paient certains de ces frais, dont les honoraires de fiduciaire, les frais de gestion et les frais d'administration, tel qu'il est exposé ci-après, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double par un Portefeuille Profil des frais de gestion, des frais de conseil, des frais d'administration ou des honoraires de fiduciaire à la suite d'un placement par un Portefeuille Profil dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et aucuns frais de rachat ne seront imposés à un Portefeuille Profil lorsque son placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans un Portefeuille Profil pourraient vous être directement imputés, y compris des frais d'administration ou d'opérations de compte payables aux placeurs principaux.

Frais payables par les Portefeuilles Profil

Frais de conseil du Fonds	Les Portefeuilles Profil versent au conseiller en valeurs des frais de conseil du Fonds annuels, selon le cas, représentant un pourcentage de l'actif net moyen de chacune des séries, en contrepartie des conseils en placement et des services de gestion de placement qui sont fournis aux Portefeuilles Profil, comme il est mentionné à la rubrique <i>Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil</i> .
Charges d'exploitation	Les Portefeuilles Profil paient au gestionnaire des frais d'administration annuels représentant un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque série, comme il est mentionné à la rubrique <i>Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil</i> , en contrepartie de certains services administratifs, comme des services de tenue de livres, de comptabilité, d'évaluation et de tenue d'un registre. En plus des frais de conseil du Fonds et des frais d'administration, les Portefeuilles Profil paient d'autres frais, qui incluent les honoraires d'audit, les frais juridiques, les frais versés aux organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gestionnaire ou du conseiller en valeurs attribuables aux Portefeuilles Profil), les frais liés au dépôt de documents d'information continue et du prospectus, à la garde des titres et aux rapports destinés aux porteurs de parts, ainsi que les coûts des dérivés qu'ils utilisent. Les Portefeuilles Profil versent aussi des frais annuels correspondant à 0,05 % de leur actif net moyen au fiduciaire. Chaque Portefeuille Profil paie également les taxes de vente sur la plupart de ses frais.
	Nous pouvons absorber une partie des charges d'exploitation ou renoncer à une partie de ses frais de gestion et frais de conseil du Fonds d'un Portefeuille Profil pour nous assurer qu'il reste concurrentiel. Il n'existe aucune certitude que cette démarche se produise à l'avenir.
	Les Portefeuilles Profil paieront également leur part des frais liés au CEI (les « coûts du CEI »). Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, des honoraires annuels de 40 000 \$ par membre (50 000 \$ pour le président),

**Charges
d'exploitation
(suite)**

les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (notamment les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les coûts du CEI pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se sont élevés à environ 395 504 \$. Le gestionnaire ne prévoit pas rembourser les coûts du CEI aux Portefeuilles Profil.

Les charges d'exploitation sont réparties entre les Portefeuilles Profil ou entre les séries des Portefeuilles Profil de manière juste et raisonnable. Chaque Portefeuille Profil ou série assumera, sur une base distincte, les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les frais communs seront répartis entre tous les Portefeuilles Profil ou toutes les séries de la manière que nous jugeons la plus appropriée selon la nature des frais.

FNB sous-jacents

Pour atteindre son objectif de placement, un Portefeuille Profil peut investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB »), dont les propres frais en réduisent la valeur. En général, le gestionnaire a déterminé que les frais payés par un FNB constitué de parts indicielles ne doublent pas les frais payés par le Fonds et qu'il s'agit de coûts indirects supplémentaires des Fonds. À l'heure actuelle, si ces FNB sont gérés par Placements Mackenzie (« Mackenzie »), une société membre de notre groupe, les Fonds ne paieront aucuns frais de gestion pendant au moins un an à compter de la date du présent prospectus simplifié, conformément à une entente que nous avons conclue avec elle. Cet arrangement pourrait changer par la suite.

Si un Portefeuille Profil investit dans i) des FNB actifs gérés par Mackenzie, nous avons obtenu une dispense qui permet aux Fonds de payer des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, et ii) des FNB gérés par Mackenzie qui sont admissibles à titre de parts indicielles, les Fonds peuvent payer des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, conformément au Règlement 81-102. Lorsqu'un Portefeuille Profil investit dans des FNB qui ne sont pas gérés par un membre du groupe du gestionnaire, il paiera des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB.

En ce qui a trait aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine suivants : Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG I, Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG II et Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG III, le gestionnaire ne verse pas directement d'honoraires à BlackRock pour ses services de sous-conseiller en valeurs. BlackRock perçoit plutôt des frais sur ses FNB sous-jacents où elle choisit d'investir l'actif des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ces frais sont payés par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat) Aucuns.

Frais de rachat Vous n'avez habituellement pas à payer de frais de rachat lorsque vous vendez des parts d'un Portefeuille Profil. Dans certaines circonstances, toutefois, des frais pourraient vous être imposés parce que vous avez effectué un nombre excessif d'échanges ou des opérations à court terme inappropriées. Reportez-vous ci-après pour de plus amples renseignements.

Frais pour opérations à court terme inappropriées Lorsque vous effectuez une combinaison de souscriptions et de rachats de titres d'un Fonds, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable pour les autres investisseurs du Fonds, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais correspondant à 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.

Frais pour opérations à court terme excessives Lorsque vous effectuez une combinaison de souscriptions et de rachats de titres d'un Fonds, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable pour les autres investisseurs du Fonds et nous pourrions vous imposer des frais correspondant à 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.

Frais de conseil Profil Vous payez des frais de conseil Profil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs relatifs aux placements que vous détenez auprès d'eux. Les frais de conseil Profil sont fonction, entre autres choses, de la valeur marchande des placements dans les Portefeuilles Profil que vous détenez dans votre compte, des placements de votre ménage, du type de placements que vous avez souscrits et du niveau de service qui vous est offert. Les frais de conseil Profil sont calculés tous les jours et versés tous les mois. Ils sont perçus au moyen d'un rachat de parts dans votre compte. Les placeurs principaux peuvent vous offrir une réduction de frais. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller IG.

Incidences des frais d'acquisition

En règle générale, aucune des options d'achat des parts des Portefeuilles Profil ne comporte de frais d'acquisition.

Rémunération du courtier

Paiements à votre conseiller IG

Les placeurs principaux versent à votre conseiller IG une commission de suivi annuelle payable chaque mois pouvant s'élever à 0,70 % de la valeur du marché moyenne de la totalité de l'actif dont il assure le service.

Votre conseiller IG pourrait recevoir une prime de vente pouvant représenter jusqu'à 2,50 % de votre placement. Si votre conseiller IG est associé à IG Gestion de patrimoine depuis moins de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement additionnel pouvant atteindre 40 % de ses revenus, afin de l'aider à établir sa pratique.

Les primes de vente versées aux conseillers IG varient en fonction de divers facteurs, notamment l'actif dont le conseiller assure le service, le volume de ventes, les états de service et les qualifications professionnelles. Nous pouvons modifier ces montants en tout temps, et ce, sans préavis.

Autres formes d'encouragement

Les placeurs principaux peuvent à l'occasion rembourser à votre conseiller IG une partie ou la totalité de ses frais de marketing admissibles, y compris de publicité. Les placeurs principaux pourraient également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller IG à des cours ou à des conférences qu'ils parrainent, y compris les congrès d'affaires annuels. Les placeurs principaux peuvent également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages sociaux et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Votre conseiller IG peut aussi recevoir des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. De plus, votre conseiller IG peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Les placeurs principaux ont affecté environ 45 % des frais de gestion tirés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2019 au paiement des commissions, des primes de vente, des frais de marketing et des autres frais de promotion des placeurs principaux, et des frais de participation à des conférences de nature éducative.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Le présent résumé tient compte des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des règlements afférents, ainsi que de toutes les propositions du ministre des Finances visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application, qui ont été annoncées publiquement à la date des présentes. Le présent résumé tient aussi compte des politiques et des pratiques administratives courantes publiées par l'Agence du revenu du Canada. Il ne tient toutefois pas compte des lois et politiques fiscales des provinces ou territoires du Canada et des territoires à l'extérieur du Canada.

La présente rubrique explique sommairement comment vos placements dans les Portefeuilles Profil sont imposés. Elle suppose que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) résident canadien sans lien de dépendance avec les Portefeuilles Profil et que vous détenez votre placement en tant qu'immobilisations. Tous les Portefeuilles Profil sont susceptibles d'être admissibles, rétroactivement à leur date de placement initiale, comme des fiducies de fonds commun de placement aux fins fiscales et, à ce titre, sont admissibles à certains régimes enregistrés. Il est entendu aux fins du présent résumé qu'ils continueront de remplir les conditions requises pour être reconnus comme fiducies de fonds communs de placement. Ce résumé ne tient pas compte de l'ensemble des éventuelles incidences fiscales. Par conséquent, vous devriez consulter un conseiller fiscal au sujet de votre situation particulière.

Si vous avez un régime enregistré

Habituellement, si vous détenez votre placement dans un régime enregistré, vous n'avez pas à payer d'impôt sur le revenu et les gains en capital versés dans votre régime enregistré. Toutefois, les sommes retirées du régime enregistré peuvent être assujetties à l'impôt. Vous devriez consulter un conseiller fiscal au sujet de ces règles spéciales.

Si les parts d'un Portefeuille Profil constituent un « placement interdit » pour votre CELI, REER ou FERR qui acquiert ces parts, vous pourriez être assujéti à une pénalité, comme il est indiqué dans la Loi de l'impôt. Un « placement interdit » peut comprendre une part d'un Portefeuille Profil si vous, seul ou avec d'autres personnes ou sociétés de personnes avec qui vous avez un lien de dépendance, avez une participation importante dans ce Portefeuille Profil, c'est-à-dire que vous détenez au moins 10 % des parts. Cependant, les parts d'un Portefeuille Profil ne constitueront pas un « placement interdit » pour un CELI, un REER ou un FERR en tout temps avant la fin de la période de 24 mois suivant le premier jour de l'année d'imposition de ce Portefeuille Profil, pour autant que le Portefeuille Profil soit admissible en tant que fiducie de fonds commun de placement et se conforme au Règlement pendant cette période. Veuillez consulter votre conseiller fiscal à ce sujet.

Si vous avez un placement à l'extérieur d'un régime enregistré

Si vous détenez votre placement à l'extérieur d'un régime enregistré, vous devez consigner les distributions (autres que les distributions de remboursement de capital) que vous avez reçues dans votre déclaration de revenus. Pour de plus amples renseignements sur les distributions, veuillez consulter la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*.

Vous recevez chaque année un feuillet d'impôt indiquant votre part des distributions des Portefeuilles Profil sous forme de :

- de dividendes de sociétés canadiennes, y compris les « dividendes déterminés »;
- de gains en capital;
- d'autres revenus, y compris les distributions de dividendes de sociétés étrangères reçus par les Portefeuilles Profil; et
- d'un remboursement de capital.

En règle générale, lorsqu'une distribution qui vous est versée dépasse votre part du revenu net ou des gains en capital nets d'un Portefeuille Profil, le montant excédentaire sera considéré comme un remboursement de capital, à moins que le Portefeuille Profil ne choisisse de traiter une partie ou la totalité de la distribution comme un revenu. Vous ne serez pas imposé sur un remboursement de capital, mais il aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts, à moins que la distribution ne soit réinvestie. Si un remboursement de capital a pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts à un montant négatif, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant, et le montant négatif du prix de base rajusté de vos parts sera ramené à zéro. Les distributions versées par la série T1 sont plus susceptibles d'inclure un remboursement de capital.

Étant donné que le Fonds de biens immobiliers Investors est un fonds sous-jacent détenu par certains Portefeuilles Profil, le montant du revenu reçu par ces Portefeuilles Profil (et distribué aux porteurs de parts) peut être supérieur au montant

imposable comme revenu de ces Portefeuilles Profil en raison des déductions fiscales pour amortissement auxquelles a droit le Fonds de biens immobiliers Investors. La portion de la distribution de ces Portefeuilles Profil qui est liée à la déduction pour amortissement demandée par le Fonds de biens immobiliers Investors est traitée comme un remboursement de capital. Si un Portefeuille Profil demande par la suite le rachat de son placement dans le Fonds de biens immobiliers Investors, ou si vous demandez par la suite le rachat de votre placement dans ce Portefeuille Profil, votre quote-part de la déduction pour amortissement, qui a antérieurement été traitée comme un remboursement de capital, sera traitée comme un revenu pour vous aux fins de l'impôt. Cela donnera lieu à une augmentation correspondante du prix de base rajusté de vos parts immédiatement avant le rachat.

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Portefeuille Profil est élevé, plus vous êtes susceptible de voir le Portefeuille Profil réaliser des gains en capital (ou des pertes en capital) et de recevoir des distributions de gains en capital imposables durant l'année. Si un fonds sous-jacent fait une distribution de gains en capital, vous êtes plus susceptible de recevoir une distribution de gains en capital imposables du Portefeuille Profil en question durant l'année.

Si vous faites racheter des parts (y compris par échange entre Portefeuilles Profil), vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou une perte en capital. La moitié de tout gain (ou perte) en capital doit être incluse dans le calcul de vos gains en capital imposables (ou de vos pertes en capital admissibles) dans l'année.

Un gain en capital se produit lorsque le montant que vous recevez au rachat ou à l'échange entre Portefeuilles Profil est supérieur au prix de base rajusté de vos parts et au coût du rachat ou de l'échange (y compris les frais de rachat). Une perte en capital survient lorsque le prix de base rajusté et le coût du rachat ou de l'échange sont supérieurs au montant que vous recevez.

Le prix de base rajusté d'une part d'une série d'un Portefeuille Profil équivaut généralement au montant que vous avez versé pour l'achat de toutes vos parts de cette série du Portefeuille Profil, divisé par le nombre de parts de cette série que vous détenez dans ce Portefeuille Profil. Cela comprend le prix de base rajusté des parts de cette série déjà détenues dans le Portefeuille Profil plus les frais d'acquisition et toutes les distributions réinvesties, moins les distributions considérées comme un remboursement de capital et moins le prix de base rajusté des parts de cette série du Portefeuille Profil rachetées précédemment.

Les Portefeuilles Profil gagnent un revenu et réalisent des gains en capital tout au long de l'année. Selon le Portefeuille Profil, ils versent habituellement les distributions de revenu sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et les distributions de gains en capital nets réalisés sur une base annuelle. Si vous achetez des parts juste avant une distribution, vous pourriez payer de l'impôt sur des revenus et des gains en capital nets imposables

générés par votre Portefeuille Profil antérieurement à l'achat de vos parts. Ces revenus ou gains en capital s'ajouteront au prix de base rajusté de vos parts lors du réinvestissement de la distribution.

Déductibilité des frais de conseil Profil

Les frais de conseil Profil payés à l'égard des parts des Portefeuilles Profil détenues à l'extérieur d'un régime enregistré seront généralement déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de conseil Profil payés à l'égard des parts des Portefeuilles Profil détenues dans un régime enregistré ne seront pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Veuillez consulter votre conseiller fiscal au sujet de la déductibilité des frais de conseil Profil.

Quels sont vos droits?

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution (le « droit de résolution ») à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un Portefeuille Profil, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de parts des Portefeuilles Profil et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'une notice annuelle, d'un aperçu du fonds ou d'états financiers contenant de l'information fautive ou trompeuse sur les Portefeuilles Profil (le « droit d'annulation pour cause de fausse représentation »). Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un PPA pour votre Portefeuille Profil, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous demandiez de recevoir chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds de votre série d'un Portefeuille Profil, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année le plus récent exemplaire de l'aperçu de ce fonds.

Pour plus d'information, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil

1 Détails des Portefeuilles Profil

2 Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

26 Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

1 Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts de séries I et TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,15 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,09 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.
 ** Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

2 Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu. Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres à revenu fixe ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil procurera également une exposition aux titres de participation et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe	60 % à 80 %
Actions	20 % à 40 %

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs et dans le Fonds de biens immobiliers Investors.

Le conseiller en valeurs peut, en tout temps, revoir les fourchettes ci-dessus, et les modifier.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers Investors, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers Investors, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en Bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

Cette partie du prospectus simplifié contient des renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil. Chaque description d'un Portefeuille Profil est divisée en sections pour qu'il vous soit plus facile de faire la comparaison entre un Portefeuille Profil et un autre. Voici un aperçu de l'information que vous retrouverez dans chaque section.

1 Détails des Portefeuilles Profil

Chaque Portefeuille Profil est une fiducie d'investissement à participation unitaire qui peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque Portefeuille Profil offre au détail plus d'une série de parts aux termes du présent prospectus simplifié. Chaque part d'une série représente une participation indivise égale à l'actif net des Portefeuilles Profil attribuable à cette série. Les

frais propres à chaque série de parts sont comptabilisés séparément et un prix différent est établi pour chaque série.

Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Frais*.

Cette partie donne un aperçu rapide à chaque Portefeuille Profil. Elle précise :

- le type d'OPC;
- la date de lancement de chacune des séries de parts du Portefeuille Profil offertes aux termes du présent prospectus simplifié;
- l'admissibilité du Portefeuille Profil aux régimes enregistrés;
- les frais d'administration payables par chaque série de parts offerte au détail du Portefeuille Profil;

- le nom du conseiller en valeurs d'un Portefeuille Profil ou d'un fonds sous-jacent. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le conseiller en valeurs, consultez la rubrique *Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles Profil*; et
- le nom des sous-conseillers en valeurs qui offrent des services-conseils en matière de placement pour un Portefeuille Profil ou un fonds sous-jacent. **Les sous-conseillers en valeurs seront évalués périodiquement par nous et pourraient être remplacés ou retirés à l'occasion sans préavis.**

2 Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

Cette section vous donne de l'information sur l'objectif et les stratégies de placement de chaque Portefeuille Profil. L'information sur l'objectif de placement décrit le but fondamental du Portefeuille Profil et les catégories de titres dans lesquels il peut principalement investir. Les stratégies de placement décrivent la façon dont le Portefeuille Profil entend atteindre l'objectif de placement. Si l'on prévoit que le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Portefeuille Profil sera de plus de 70 %, vous trouverez l'information dans cette section. Le taux de rotation des titres en portefeuille (« TRT ») est un indicateur de la fréquence de remplacement des placements du Portefeuille Profil. Un TRT de 100 % signifie que le Portefeuille Profil achète et vend l'équivalent de tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais de négociation payables par le Portefeuille Profil au cours d'une année sont susceptibles d'être élevés, et plus fortes sont les chances que le Portefeuille Profil réalise des gains en capital et verse des distributions de gains en capital durant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un TRT élevé et le rendement.

Les Portefeuilles Profil se conforment aux règles visant les OPC, sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'en déroger. Nous mentionnerons également dans cette section si un Portefeuille Profil a l'autorisation de déroger aux règles.

La plupart du temps, les règles permettent aux OPC d'investir dans d'autres OPC. Par conséquent, les Portefeuilles Profil peuvent également investir dans d'autres OPC, y compris d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres OPC de sociétés membres du groupe du gestionnaire. Les Portefeuilles Profil ont reçu l'autorisation des organismes de réglementation pour investir dans le Fonds de biens immobiliers Investors, et le placement d'un Portefeuille Profil dans ce Fonds peut fluctuer en réaction aux fluctuations du marché à concurrence de 2,5 %.

Conformément aux règles, les Portefeuilles Profil peuvent détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme les bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire, en plus ou moins grande proportion selon la situation du marché, les possibilités de placement offertes et les besoins de trésorerie anticipés. S'il s'avère nécessaire de le faire, notamment lorsque la conjoncture sur le marché est difficile, les Portefeuilles Profil peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies

de placement en effectuant des placements dans de tels titres de créance à court terme ainsi que dans de la trésorerie.

Les Portefeuilles Profil sont autorisés à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gestionnaire (y compris, mais sans s'y limiter, Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power, Great-West Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Fiducie de capital Canada-Vie et leurs filiales), sous réserve de la supervision du CEI. Le CEI a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Reportez-vous à la rubrique *Gouvernance des Fonds d'IG Gestion de patrimoine* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

Les Portefeuilles Profil peuvent également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Les Portefeuilles Profil peuvent aussi avoir recours aux dérivés en parallèle avec leurs autres stratégies de placement, dans les limites permises par les règles. Un Portefeuille Profil peut avoir recours à des dérivés :

- pour se protéger des pertes pouvant découler des variations des marchés, des prix des titres, des taux d'intérêt ou de change, et d'autres risques;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de son portefeuille, le cas échéant;
- pour remplacer les opérations visant à vendre ou à acheter des titres de créance auxquels les dérivés sont liés. Ces opérations permettent à un Portefeuille Profil de prendre ou de réduire ses positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- pour mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de ses placements; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Consultez la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* ainsi que la rubrique *Gouvernance des Portefeuilles Profil* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres, et l'utilisation de dérivés par les Portefeuilles Profil.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans les Portefeuilles Profil?

Le risque est un des facteurs dont vous devriez tenir compte lorsque vous décidez d'investir dans les Portefeuilles Profil. Cette section dresse la liste des risques propres à un Portefeuille Profil en particulier. Certains risques pourraient découler de la stratégie de placement adoptée par un Portefeuille Profil. En règle générale, nous avons indiqué les risques qui s'appliqueraient si une partie importante de l'actif d'un Portefeuille Profil était, de temps à autre, exposée à ces risques, et ce, même si le Portefeuille Profil proprement dit n'investit pas, maintenant ou à n'importe quel moment, dans des titres exposés à ce risque. Par exemple, nous indiquons le *risque de change* et le *risque associé*

aux placements étrangers pour le Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil, lequel pourrait, sans être tenu de le faire, investir son actif net dans des marchés étrangers.

Les autres risques associés habituellement à la plupart des OPC ne sont généralement pas précisés, notamment les suivants :

- Risque associé à la cybersécurité;
- Risque de dilution du rendement;
- Risque associé aux séries multiples;
- Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la Société;
- Risque associé aux FNB;
- Risque associé aux perturbations extrêmes du marché;
- Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement; et
- Risque associé à la politique fiscale.

Si un Portefeuille Profil investit plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un même émetteur, à l'exception des titres de gouvernement ou de chambre de compensation tel qu'il est mentionné à la section *Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?*, ce risque figurera dans cette section en tant que « risque de concentration », de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif du Portefeuille Profil qui a été investi dans des titres de cet émetteur au cours des 12 derniers mois. Toutefois, veuillez noter que nous n'indiquons pas le *risque de concentration* lorsqu'un Portefeuille Profil investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un *risque de concentration*.

Si un porteur de parts autre que le gestionnaire détient (ou devrait détenir) plus de 10 % des parts d'un Portefeuille Profil, ce risque figurera dans cette section en tant que « risque associé aux ordres importants », et le pourcentage de l'actif du Portefeuille Profil détenu par ce porteur de parts à cette date sera précisé. Si un Portefeuille Profil investit dans des fonds sous-jacents qui comportent un *risque associé aux ordres importants*, le rendement du Portefeuille Profil pourrait également être affecté. Par conséquent, ce risque sera précisé pour ce Portefeuille Profil même si aucun porteur de parts individuel ne détient plus de 10 % de l'actif du Portefeuille Profil.

Les risques liés à chacun des Portefeuilles Profil ne sont pas indiqués ou classés par ordre d'importance. Tous les risques sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Veuillez vous reporter à la section *Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?* pour obtenir de plus amples renseignements sur les niveaux de risque de chacun des Portefeuilles Profil.

4 Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Cette section vous indique le type de personne à qui le Portefeuille Profil convient le mieux. Lorsque vous choisissez un Portefeuille, vous devez songer à votre tolérance au risque pour chacun des Portefeuilles Profil qui constituent votre Portefeuille, et à la période pendant laquelle vous souhaitez conserver votre

placement. Vous devriez envisager tout investissement en gardant à l'esprit vos objectifs de placement à long terme.

Méthode de classification du risque de placement

Une des façons d'évaluer le risque que présente un placement dans des OPC est de calculer l'écart entre leurs rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »). Ainsi, un niveau de risque de volatilité peut être établi pour chacun des Portefeuilles Profil compte tenu de son historique de rendement complété, si nécessaire, par l'historique de rendement d'un indice de référence (ou des indices de référence, le cas échéant) ou d'un OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

La méthode utilisée pour déterminer les niveaux de risque de volatilité de chaque Portefeuille Profil est la méthode normalisée de classification du risque de placement prévue par les règles applicables aux fonds d'investissement. Cette méthode comprend une évaluation du niveau de risque de chaque OPC au moyen de l'échelle de risque à cinq catégories, allant de « faible » à « élevé », qui prend en compte l'écart-type des rendements du fonds sur 10 ans. Les niveaux de risque et les fourchettes d'écart-types pourraient être modifiés dans l'avenir. Ils sont actuellement les suivants :

- Faible – de 0 % à moins de 6 %;
- Faible à moyen – de 6 % à moins de 11 %;
- Moyen – de 11 % à moins de 16 %;
- Moyen à élevé – de 16 % à moins de 20 %;
- Élevé – 20 % ou plus.

Le risque de volatilité est revu annuellement.

Le gestionnaire évalue chaque Fonds selon les niveaux de risque mentionnés précédemment. Par exemple, un investisseur qui investit dans un Portefeuille Profil à faible volatilité dont le rendement moyen prévu à long terme est de 5 % peut s'attendre à ce que le rendement annuel de ce Portefeuille Profil se situe généralement entre -1 % et +11 %, alors que s'il avait investi dans un Portefeuille Profil à volatilité élevée ayant le même rendement prévu à long terme, il pourrait s'attendre à ce que le rendement annuel du Portefeuille Profil fluctue dans une fourchette supérieure à -15 % et +25 %, selon les rendements passés, complétés (si nécessaire), par celui d'un indice de référence ou par le rendement passé d'un autre fonds de placement raisonnablement comparable. Les rendements prévus dans cet exemple sont utilisés à titre indicatif seulement et ne représentent pas les rendements futurs prévus d'un Portefeuille Profil quelconque. Veuillez noter que le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

Pour déterminer si un Portefeuille Profil vous convient, il est important d'examiner de près non pas le niveau de volatilité d'un seul Portefeuille Profil, mais plutôt la situation globale de votre portefeuille de placements. Votre situation personnelle déterminera si un Portefeuille Profil vous convient. Votre conseiller IG peut vous aider à évaluer si un Portefeuille Profil donné vous convient.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans les Portefeuilles Profil?

4 Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

5 Politique en matière de distributions

6 Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

3 Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série Ti
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS – le Portefeuille Profil investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES – le Portefeuille Profil proprement dit n'a pas l'intention de prendre part à ces opérations, mais il peut être exposé à ces risques en raison de ses placements dans les fonds sous-jacents.

4 Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthodologie, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *faible*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est la stabilité du capital et le revenu.

Remarque : Vous pourriez investir dans des parts de série Ti de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil 27

5 Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de série Ti, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions pour les parts de série Ti. Les distributions des parts de la série Ti vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de série Ti des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série Ti si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

6 Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille Profil est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Le niveau de risque de placement d'un Fonds peut être augmenté si cela est raisonnable dans les circonstances. Le niveau de risque d'un OPC qui existe depuis moins de 10 ans peut être calculé en utilisant les rendements réels du Fonds depuis sa création, complétés par les rendements d'un indice de référence qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds pour la

période de 10 ans ou le rendement passé d'un autre OPC que le Fonds imite ou dont les objectifs et stratégies de placement et les caractéristiques de risque sont comparables.

Nous avons utilisé les OPC raisonnablement comparables suivants afin de nous aider à évaluer le risque de volatilité d'un Portefeuille Profil qui existe depuis moins de 10 ans :

	Indice de référence	Description
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (35 %) et indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada (65 %)	Indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada : L'indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (60 %) et indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada (40 %)	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) : L'indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) mesure le rendement de 23 marchés développés à l'échelle mondiale.
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (75 %) et indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada (25 %)	
Portefeuille d'actions mondiales Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA)	

5 Politique en matière de distributions

Cette section vous indique à quelle fréquence un Portefeuille Profil fait des distributions sous forme de revenu, de gains en capital et de remboursement de capital.

Le gestionnaire pourrait choisir d'augmenter ou de réduire la fréquence des distributions s'il estime qu'il serait dans l'intérêt du Portefeuille Profil et de ses porteurs de parts d'agir ainsi.

Les distributions sur les parts de série I ne sont pas préétablies et peuvent varier pendant l'année.

Les parts de série T1 offertes par la plupart des Portefeuilles Profil sont destinées aux investisseurs qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté, ou on peut mettre fin à ces distributions, pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire. Les distributions par les parts de série T1 d'un Portefeuille

Profil peuvent comprendre un remboursement de capital si ces distributions sont supérieures à votre tranche de revenu net du Portefeuille Profil. Les distributions de remboursement de capital réduiront la valeur liquidative du Portefeuille Profil, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Portefeuille Profil de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

6 Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces frais excluent les frais de conseil Profil payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Aucun renseignement n'est disponible pour les Portefeuilles Profil puisqu'ils sont nouveaux. Vous trouverez plus d'information à la rubrique *Frais* dans le présent prospectus simplifié.

Portefeuilles Profil

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil

Portefeuille d'actions mondiales Profil

Portfeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

Détails du Portfeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts de séries I et TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,15 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,09 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Ce Portfeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

** Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Portfeuille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Portfeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu. Le Portfeuille Profil investira principalement dans des titres à revenu fixe ou s'y exposera. Le Portfeuille Profil procurera également une exposition aux titres de participation et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Portfeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portfeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe	60 % à 80 %
Actions	20 % à 40 %

Le Portfeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs et dans le Fonds de biens immobiliers Investors.

Le conseiller en valeurs peut, en tout temps, revoir les fourchettes ci-dessus, et les modifier.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portfeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portfeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portfeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers Investors, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers Investors, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portfeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portfeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portfeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portfeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le Portfeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en Bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS – le Portefeuille Profil investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES – le Portefeuille Profil proprement dit n'a pas l'intention de prendre part à ces opérations, mais il peut être exposé à ces risques en raison de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthodologie, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *faible*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est la stabilité du capital et le revenu.

Remarque : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de série T1, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de série T1 des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série T1 si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille Profil est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil

Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts des séries I et T1)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,19 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,13 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série T1.

** Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif. Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe	30 % à 50 %
Actions	50 % à 70 %

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs et dans le Fonds de biens immobiliers Investors.

Le conseiller en valeurs peut, en tout temps, revoir les fourchettes ci-dessus, et les modifier.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers Investors, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers Investors, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en Bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS – le Portefeuille Profil investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES – le Portefeuille Profil proprement dit n'a pas l'intention de prendre part à ces opérations, mais il peut être exposé à ces risques en raison de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital à long terme.

Remarque : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de série T1, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de série T1 des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série T1 si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille Profil est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil

Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts des séries I et Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,21 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,15 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série Ti.

** Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil procurera également une exposition aux titres à revenu fixe et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif. Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe	15 % à 35 %
Actions	65 % à 85 %

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs et le Fonds de biens immobiliers Investors.

Le conseiller en valeurs peut, en tout temps, revoir les fourchettes ci-dessus, et les modifier.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers Investors. Actuellement, le conseiller en valeurs prévoit conserver environ 2 % de l'actif du Portefeuille Profil dans le Fonds de biens immobiliers Investors, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers Investors, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en Bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS – le Portefeuille Profil investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES – le Portefeuille Profil proprement dit n'a pas l'intention de prendre part à ces opérations, mais il peut être exposé à ces risques en raison de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Remarque : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de série T1, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de série T1 des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série T1 si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille Profil est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Portefeuille d'actions mondiales Profil

Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Actions
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts des séries I et Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,24 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,18 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série Ti.

** Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil pourrait également procurer une exposition à d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse.

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en Bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série Ti
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES – le Portefeuille Profil proprement dit n'a pas l'intention de prendre part à ces opérations, mais il peut être exposé à ces risques en raison de ses placements dans les fonds sous-jacents

Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Remarque : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de série T1, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de série T1 des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série T1 si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille Profil est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Renseignements supplémentaires

Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié

La **capitalisation** est la valeur des actions cotées en bourse d'une société. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en bourse.

Un **conseiller d'IG Gestion de patrimoine** ou **conseiller IG** désigne un conseiller IG de qui vous achetez vos parts.

Le **conseiller en valeurs** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs ou un établissement financier) avec laquelle un OPC participe à des opérations sur dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension ou à des prises en pension de titres.

Le **dépositaire** désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de CIBC Mellon Global Custody Services.

Les **dérivés** sont des instruments financiers dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, indice, indicateur économique ou instrument financier, par exemple :

- les **options**, qui sont des titres permettant à un OPC d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans qu'il soit tenu de le faire;
- les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui obligent un OPC soit à acheter ou à vendre un titre ou des produits de base à un prix préétabli, à une date future, soit à échanger la valeur équivalente du contrat à terme de gré à gré en trésorerie. La contrepartie sera tenue de verser à l'OPC toute augmentation de la valeur du contrat, ou l'OPC devra verser à la contrepartie toute diminution de la valeur du contrat;
- les **contrats à terme standardisés**, qui sont des contrats à terme de gré à gré standardisés négociés sur des marchés à terme;
- les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un OPC convient d'échanger les flux de trésorerie provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Il peut par exemple s'agir d'un swap de taux d'intérêt lorsqu'un OPC convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, et les swaps sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un fonds contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations.

Les **distributions** sont des sommes que le Portefeuille Profil verse aux porteurs de parts. Les Portefeuilles Profil peuvent gagner des revenus de dividendes ou d'intérêts sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Lorsque les

Portefeuilles Profil vous versent un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des *distributions*.

Un **échange planifié** est un transfert effectué au moyen d'une opération automatique qui consiste à déplacer de l'argent d'un fonds dans un autre fonds du même compte. Les deux fonds doivent appartenir à la même société émettrice de fonds.

Les **Fonds d'IG Gestion de patrimoine** désignent les Portefeuilles Profil et tout autre OPC dont IG Gestion de patrimoine est le promoteur.

Les **fonds de placement garanti** ou **FPG** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/GWL » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Les **fonds distincts IG/GWL** désignent la famille de fonds distincts appelés « fonds distincts IG/GWL » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **fonds sous-jacents** désignent les Portefeuilles Profil ou d'autres OPC gérés par une société membre du groupe du gestionnaire ou une personne qui a des liens avec lui, dans lesquels a (ont) investi un ou plusieurs Portefeuilles Profil, y compris un ou plusieurs Portefeuilles d'IG Gestion de patrimoine, ainsi que les fonds négociés en bourse gérés par la Corporation Financière Mackenzie (selon le contexte).

Le **gestionnaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, si, par exemple, la Bourse de Toronto (TSX) ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

« **IG Gestion de patrimoine** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une de ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs ou les placeurs principaux, selon le contexte.

Un **jour ouvrable** désigne toute journée où les Portefeuilles Profil acceptent des ordres d'achat et de vente de parts.

La **liquidité** signifie la facilité qu'a un OPC d'acquérir ou de vendre un titre à sa juste valeur marchande.

La **Loi de l'impôt** désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Le **ménage** comprend les personnes qui habitent dans la même résidence principale et ont, généralement, le même conseiller IG. Vous pouvez choisir d'y inclure, de la façon prescrite par les

placeurs principaux, vos parents, grands-parents, enfants et petits-enfants qui n'habitent pas dans la même résidence principale et, dans certains cas, des sociétés et des fondations. Le placeur principal peut, à son entière discrétion, refuser d'inclure un compte dans un ménage et se réserve le droit de modifier les exigences relatives à l'inclusion dans un ménage ou d'y renoncer. Il vous incombe entièrement d'informer votre conseiller IG de toutes les personnes et de tous les comptes que vous souhaitez inclure actuellement ou ultérieurement dans votre ménage.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC vend un titre à une contrepartie et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

Une **notation désignée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la note « A » (ou l'équivalent) ou une note supérieure d'une agence de notation désignée ou d'un membre du même groupe; qu'aucune autre agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a attribué à ces mêmes titres une note inférieure; et qu'aucune agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de voir leur notation abaissée sous le seuil d'une notation désignée.

Une **opération de prêt de titres** désigne une opération aux termes de laquelle un OPC prête des titres en échange d'une rémunération et d'une garantie.

L'**option d'achat sans frais** renvoie à l'absence de frais d'acquisition à l'achat de parts des Portefeuilles Profil et à l'absence de frais de rachat lorsque ces parts sont vendues; par ailleurs, d'autres frais s'appliquent.

Les **parts** désignent les parts de fiducie des Portefeuilles Profil.

Un **placement détenu à titre de prête-nom** désigne un placement inscrit au nom du placeur principal concerné ou de ses fournisseurs de service, pour le compte de l'investisseur qui est le propriétaire véritable du placement.

Les **placements du ménage** comprennent les placements effectués par un ménage et toujours détenus par celui-ci dans des comptes auprès de VMGI (y compris les comptes à gestion distincte) ou de SFGI (autres que les placements faits dans les séries REEI émises par certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine).

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre entité suivante (ou les deux), selon le contexte :

Services Financiers Groupe Investors Inc.; et

Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Les **Portefeuilles Profil** désignent le Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil, le Portefeuille équilibré mondial neutre Profil, le Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil

et le Portefeuille d'actions mondiales Profil. Un Portefeuille Profil désigne n'importe quel de ces Fonds.

Un **porteur de parts** désigne une personne qui détient des parts des Portefeuilles Profil.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC achète un titre d'une contrepartie et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

Un transfert effectué dans le cadre d'un **programme de transferts systématiques (PTS)** consiste à déplacer, par une opération automatique, de l'argent entre deux Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le même compte ou dans un autre compte.

Le **ratio des frais de gestion** ou **RFG** désigne les charges d'exploitation et les autres frais de chaque série en pourcentage annualisé de son actif net moyen pour l'exercice financier.

Le **régime enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici des exemples de régime enregistré :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et régimes enregistrés similaires, notamment :
 - Compte de retraite immobilisé (CRI)
 - Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)
 - Régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (REER immobilisé)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et régimes enregistrés similaires, notamment :
 - Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR)
 - Fonds de revenu viager (FRV)
 - Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire
 - Fonds de revenu viager restreint (FRVR)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- REER collectif, et
- CELI collectif.

Le **Règlement** désigne le Règlement 81-102, qui régit les placements et l'administration des OPC.

Les **règles** désignent les règles de placement habituelles applicables à tous les OPC au Canada, y compris le Règlement, à moins qu'un OPC n'obtienne l'approbation des organismes de réglementation lui permettant de faire d'autres placements.

Une **série** désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de parts offertes par les Portefeuilles Profil, y compris d'autres séries qui pourraient être offertes au détail à tout moment dans l'avenir. Chaque série a ses propres frais et ses propres prix.

Un **sous-conseiller en valeurs** désigne un conseiller en placement dont les services ont été retenus par le conseiller en valeurs pour lui fournir des conseils en placement à l'égard d'un Portefeuille Profil en particulier.

Le **taux de rotation des titres en portefeuille** signifie la fréquence à laquelle un OPC modifie ses placements. Un taux de 100 % signifie que l'OPC a fait des opérations qui correspondent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.

Les **taxes de vente** désignent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas.

Une **vente planifiée** consiste à vendre des parts des Portefeuilles Profil au moyen d'un rachat périodique automatique. Le produit de la vente est affecté à la position de trésorerie de votre compte.

Prospectus simplifié

offrant des parts d'organisme de placement collectif
de séries I et Ti des fonds suivants :

Portefeuilles Profil

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil
Portefeuille d'actions mondiales Profil

appelés collectivement les Portefeuilles Profil.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Portefeuille Profil dans les documents suivants :

- la notice annuelle;

- les derniers aperçus du fonds déposés;

et lorsqu'ils seront disponibles :

- les derniers états financiers annuels déposés;

- les rapports financiers intermédiaires des Portefeuilles Profil déposés après les états financiers annuels;

- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et

- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

En nous écrivant à
IG Gestion de patrimoine
447, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

En composant sans frais le
1.800.661.4578
1.888.746.6344 à l'extérieur du Québec

En vous adressant à votre conseiller IG

En communiquant avec nous à l'adresse
contact-f@investorsgroup.com (pour le service en français)
contact-e@investorsgroup.com (pour le service en anglais)

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles Profil, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants : sur notre site Web ig.ca/fr; ou sur le site www.sedar.com.



ig.ca/fr / [f](#) / [t](#) / [v](#) / [in](#)

MC Les marques de commerce, y compris celle d'IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.
« Prospectus simplifié » © Groupe Investors Inc. 2020 CF4286 (06/2020-PW)